



Reims.fr

FORMULAIRE DE DEMANDE AIDES

ACQUISITION D'UN VÉHICULE MOINS ÉMISSIF

PARTICULIER

PRÉSENTATION

Au titre de la solidarité, la ville de Reims accompagne les foyers les plus défavorisés, qui sont :

- domiciliés sur le territoire de Reims, et qui justifient :
 - d'une résidence principale dans le périmètre de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFEm) ,
 - ou d'un emploi sous la forme d'un contrat de travail ou d'une activité datant de plus de 6 mois dans le périmètre de la Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFEm).

Au titre de la protection et de de la mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie, la communauté urbaine du Grand Reims accompagne les habitants ayant une résidence principale sur le territoire du Grand Reims, et qui justifient d'un emploi sous la forme d'un contrat de travail ou d'une activité datant de plus de 6 mois dans le périmètre de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFEm).

AVANT DE COMMENCER

Renseignez-vous sur le montant et les conditions à remplir pour bénéficier de l'aide en téléchargeant le règlement de l'opération : www.reims.fr

Pièces justificatives sur le bénéficiaire

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité ;
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité, avis d'imposition, quittance de loyer...) ;
- Copie du dernier avis d'imposition justifiant d'un revenu net fiscal annuel ;
- Relevé d'identité bancaire ;
- Le cas échéant, justificatifs attestant que la personne travaille dans la zone à faibles émissions (contrat de travail...).

Pièces justificatives pour le remplacement du véhicule

- Certificat de destruction du véhicule conformément aux dispositions de l'article R.322-9 du Code de la Route, Cerfa n°14365 et copie de la carte-grise rayée avec la mention « pour destruction » ;
- Certificat de non gage ;
- Certificat d'immatriculation du véhicule mis au rebut au nom du bénéficiaire rayé.

Pièces justificatives pour l'acquisition du véhicule

- Copie du contrat de location signé, de la facture acquittée d'achat, contrat de vente signé entre particuliers avec la mention du paiement de la transaction ou tout document justifiant la vente du véhicule, objet de la demande de subvention à son nom propre, prénom et adresse, et qui doit être postérieure à la mise en place de cette mesure ;
- Pour la LLD et la LOA, contrat de location, échéancier, première facture indiquant la date de versement du 1^{er} loyer ;
- Certificat d'immatriculation du véhicule au nom du bénéficiaire ;
- Pour les véhicules d'occasion, une attestation sur l'honneur du vendeur du véhicule d'occasion (datée et signée, stipulant que le prix du véhicule n'excède pas sa valeur, qu'il est en état et qu'il respecte les normes applicables).

1. IDENTITÉ DU BÉNÉFICIAIRE

Madame Monsieur

Nom, prénom :

Date et lieu de naissance : _____ à _____

Adresse du domicile :

Téléphone : _____ Portable : _____

Courriel :

Profession :

Organisme ou raison sociale :

Adresse de l'employeur :

Adresse du lieu de travail : _____ Lieu de travail dans la ZFEm oui non

Revenu Fiscal de Référence (fournir la copie de l'avis d'imposition)

Année n -1 :

Nombre de parts fiscales _____ Année n -1 : _____

2. INFORMATIONS SUR L'ANCIEN VÉHICULE REMPLACÉ MIS AU REBUT

Motorisation :

Diesel " Essence " Autre :

Type de véhicule :

Véhicule léger
 Petit Véhicule Utilitaire Léger $\leq 2.5t$ "

Date de 1^{re} immatriculation du véhicule :

N° de vignette Crit'Air du véhicule :

Non classé " Crit'Air 5 " Crit'Air 4 " Crit'Air 3

3. DESCRIPTION DU VÉHICULE DE SUBSTITUTION ACQUIS

Nom et version du véhicule :

Type de véhicule :

- Véhicule léger
 Petit Véhicule Utilitaire Léger ≤ 2.5t "

Énergie :

- Diesel CRIT'AIR 2 " Essence "CRIT'AIR 2 Essence "CRIT'AIR 1
 Hybride rechargeable ou pas / Essence "CRIT'AIR 1

 GNV " Électrique " Hydrogène "

Moyen d'acquisition :

- Location avec Option d'Achat " Location Longue Durée Achat

État du véhicule : " Neuf " Occasion

INVESTISSEMENT	COUT HT
Coût du véhicule	

RESSOURCES	MONTANTS HT
Aide de l'État - prime à la conversion	
Aide de l'État - bonus écologique	
Aide de l'État - prime ZFEm	

4. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Le bénéficiaire déclare avoir pris connaissance du règlement d'octroi et d'en respecter les conditions.

Le demandeur certifie exact les renseignements inscrits dans ce dossier et s'engage à fournir à la collectivité toutes les informations jugées utiles pour compléter la demande et suivre sa réalisation.

Le demandeur s'engage à ne pas avoir déjà bénéficié auparavant d'une aide de la collectivité pour l'acquisition ou la location d'un véhicule à faibles émissions.

Le demandeur doit respecter l'intensité maximale du cumul des aides.

Le demandeur certifie que le véhicule remplacé :

- n'est pas gagé ;
- n'est par endommagé au sens des dispositions des articles L. 327-1 à L. 327-6 du code de la route ;
- fait l'objet d'un contrat d'assurance en cours de validité à la date de sa remise pour destruction ou à la date de facturation du véhicule acquis ou loué.

Le demandeur certifie avoir remis son ancien véhicule pour destruction dans les trois mois précédant ou les trois mois suivant la date de facturation du véhicule acquis, à un centre de traitement des véhicules hors d'usage agréé mentionné au 3° de l'article R.543-155 du code de l'environnement ou par des installations autorisées conformément aux dispositions de l'article R.543-161 du même code ;

qui délivre à son propriétaire un certificat de destruction du véhicule conformément aux dispositions de l'article R322-9 du code de la route.

Pour un véhicule acquis, le demandeur s'engage à ne pas revendre le véhicule et à fournir la preuve, à toute demande de la collectivité, de la possession du véhicule pendant une durée de deux ans.

Pour un véhicule loué, le demandeur s'engage à ne pas modifier le contrat et à fournir la preuve, à toute demande de la collectivité, de la possession du véhicule pour une durée de deux ans suivant la conclusion du contrat.

Le demandeur autorise la collectivité à le contacter, dans un délai de 2 ans à compter de la notification d'attribution de la subvention, pour un éventuel témoignage et à prendre des photos que la collectivité pourra exploiter pour promouvoir ce dispositif de subvention auprès d'autres bénéficiaires potentiels.

Le demandeur autorise la collectivité à opérer une publicité de la subvention allouée sans toutefois que ne soient diffusées des informations à caractère personnel sur le bénéficiaire.

Fait à le

Nom et qualité du signataire :

Signature :